



LES PRÉDICTEURS DE LA RÉCIDIVE SEXUELLE

Question : Comment peut-on reconnaître les délinquants sexuels qui présentent un risque élevé de récidive?

Contexte : Le risque que les délinquants sexuels font courir à la population suscite parmi celle-ci de vives inquiétudes. Le système de justice pénale pourrait imposer des mesures restrictives spéciales aux délinquants sexuels considérés comme présentant un risque élevé de récidive sexuelle. L'application efficace de telles mesures suppose une évaluation exacte du risque chez ces délinquants.

Méthode : La recherche sur la récidive sexuelle a fait l'objet d'une analyse approfondie. Les auteurs de cette analyse ont examiné 165 variables pouvant être des prédicteurs de la récidive, tirées de 61 études de suivi. Les résultats de chaque étude ont été codés par deux évaluateurs, puis on a calculé des valeurs moyennes pour l'ensemble des études. Les données portaient sur 28 972 délinquants au total, bien que l'échantillon ait été plus petit pour chacun des aspects de l'analyse.

Réponse : Le taux moyen de récidive sexuelle était peu élevé. Au cours de la période de suivi, d'une durée moyenne de 4 à 5 ans, 13,4 % des délinquants avaient commis une nouvelle infraction sexuelle. Le taux de récidive non sexuelle violente était de 12,2 %, et le taux de récidive en général, de 36,3 %.

Les taux de récidive différaient cependant d'une catégorie de délinquants sexuels à l'autre. Les probabilités de récidive sexuelle étaient légèrement plus élevées chez les vileurs (19 %) que chez les agresseurs d'enfants (13 %). Parmi ces derniers, toutefois, le taux de récidive sexuelle était beaucoup plus faible chez les auteurs d'actes d'inceste (4 %) que chez les pédophiles s'en prenant à des garçons (21 %). Les meilleurs prédicteurs de la récidive sexuelle étaient les mesures de la déviance sexuelle (infractions sexuelles antérieures, préférences sexuelles déviantes) et, à un moindre degré, les facteurs criminologiques généraux (âge, nombre total d'infractions antérieures). Les prédicteurs de la récidive non sexuelle violente et de la récidive en général (toute récidive) étaient les mêmes

facteurs que ceux qui permettent de prévoir la récidive dans la population générale de criminels autres que les délinquants sexuels (délinquance juvénile, âge, infractions violentes antérieures).

Les délinquants motivés à l'égard du traitement avaient une moindre probabilité de récidive (8 %) que les délinquants non motivés ou que ceux qui n'avaient pas terminé un programme de traitement (22 %).

Cependant, aucun facteur n'était suffisamment relié à la récidive pour que son utilisation exclusive soit justifiée. Les évaluations les plus exactes du risque reposaient sur une combinaison de facteurs.

Incidence quant aux politiques

1. Il faut faire une distinction entre le risque de récidive sexuelle et le risque de récidive non sexuelle. Les facteurs prédictifs diffèrent selon le type de récidive, bien que certains délinquants présentent un risque

élevé quant aux deux sortes de récidive.

2. Il faut tenir compte de toute une gamme de facteurs pour évaluer le risque de récidive sexuelle chez un délinquant. La plupart des délinquants sexuels ne sont jamais condamnés pour une nouvelle infraction sexuelle, mais il est possible de distinguer un sous-groupe de délinquants à haut risque.
3. Bien que les échelles de prévision du risque permettent de prévoir la récidive en général chez les délinquants sexuels, de nouvelles recherches s'imposent en vue d'élaborer des échelles conçues expressément pour la prévision de la récidive sexuelle.

Des programmes de traitement spécialisés peuvent aider à déceler et à gérer le risque de récidive chez els délinquants sexuels.

Source : Hanson, R.K., et Bussière, M.T., *Les prédicteurs du risque chez les délinquants sexuels : une méta-analyse*, Rapport pour spécialistes n° 1996-04, Ottawa, ministère du Solliciteur général du Canada, 1996.

Pour plus de renseignements,
s'adresser à :

R. Karl Hanson
Solliciteur général Canada
340, av. Laurier ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0P8
Tél. : (613) 991-2840
Télécopieur : (613) 990-8295
C. élect. : hansonk@sgc.gc.ca

Se trouve également au site Internet de Solliciteur général Canada
@<http://www.sgc.gc.ca>